

## Vers un traité d'interdiction des armes nucléaires ?

Jean-Marie Muller \*

Les 4 et 5 mars 2013, à l'initiative du gouvernement norvégien, s'est tenue à Oslo une Conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires. 127 États étaient présents – ce qui signifie que sur les 193 États membres de l'ONU, 66 n'y ont pas participé - ainsi que des institutions internationales et de nombreuses organisations de la société civile. Notons que les cinq pays dotés signataires du TNP (le P5) étaient absents ; parmi les pays dotés seuls étaient présents, l'Inde et le Pakistan. Tous les intervenants ont affirmé qu'une explosion nucléaire aurait des conséquences dramatiques et irréparables. Pour sa part, le Comité international de la Croix Rouge (CICR) a rappelé – nous le savions tous depuis les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki – que « les armes nucléaires sont uniques du fait de leur pouvoir de destruction, des souffrances humaines indicibles qu'elles causent, de l'impossibilité de maîtriser leurs effets dans l'espace et le temps, des risques d'escalade qu'elles comportent et de la menace qu'elles constituent pour l'environnement, les générations futures et la survie même de l'humanité. »

Les participants à la rencontre d'Oslo ont affirmé la nécessité d'un Traité international afin d'interdire et d'éliminer totalement les armes nucléaires. Pour atteindre cet objectif, ils souhaitent sensibiliser les opinions publiques qui demeurent largement inconscientes des dangers encourus. Nul doute qu'une telle sensibilisation est une excellente initiative. Cependant, il convient de clarifier quelles sont les modalités et les finalités d'un traité d'interdiction des armes nucléaires.

La raison principale pour laquelle la conférence d'Oslo a été convoquée réside dans le fait que les États non dotés et les organisations de la société civile qui ont milité pour la signature d'une Convention d'élimination mondiale des armes nucléaires ont pris conscience que celle-ci était hors de portée dans un délai prévisible. C'est ainsi qu'Arielle Denis, Directrice de la campagne pour le Désarmement ICAN, dans une interview publiée le 22 février 2013, précise les conditions dans lesquelles a été lancée en 2007 la campagne ICAN : « À l'époque (c'est moi qui souligne), le projet de Convention d'élimination déposé à l'ONU a représenté le meilleur moyen de redonner de l'espoir pour rebâtir un mouvement. (...) Mais *ce cadre n'est pas parvenu à ouvrir un espace politique de débats ou de négociations* (c'est moi qui souligne). Il nous faut repenser le problème des armes nucléaires et sortir de l'approche « sécuritaire » qui caractérise les forums du désarmement, la Conférence du Désarmement et les réunions du TNP. *Ces deux tribunes n'ont permis aucune avancée, car elles sont faites sur mesure pour –et par – ceux qui ne veulent rien voir bouger* (c'est moi qui souligne). » Arielle Denis insiste (document de référence 06/2013) ; « Le TNP et son système de révision tous les cinq ans n'a jusqu'alors produit aucune perspective vers un monde sans armes nucléaires. » Inutile de dire que le MAN partage entièrement ces analyses qui sont déjà les siennes...

De même, dans son « plan d'actions » adopté le 29 juin 2013 par l'Assemblée Générale des organisations partenaires de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), on peut lire : « *Face au blocage des processus de désarmement* (Conférence du désarmement (CD) – Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP)) *pour créer les conditions d'un monde*

*débarassé des armes nucléaires, un mouvement se dessine en faveur d'une approche humanitaire des armes nucléaires. »*

Cette prise de conscience de l'impasse dans laquelle se trouve l'élimination mondiale des armes nucléaires est fort bien venue. Au demeurant, il était inévitable que le principe de réalité s'impose à tous. Elle permet d'entrevoir la réunification du mouvement français d'opposition à l'arme nucléaire. Jusqu'à présent, celui-ci était divisé entre ceux qui croyaient qu'il était possible d'envisager dans les prochaines années la signature d'une Convention d'élimination mondiale des armes nucléaires et ceux qui, tout en la jugeant souhaitable, pensaient que cette signature n'était pas envisageable. Les premiers menaient campagne pour un désarmement multilatéral des États dotés de l'arme nucléaire, mais, dans l'attente d'une telle décision improbable, ils s'accommodaient de fait du maintien de la dissuasion nucléaire française. Tandis que les seconds militaient dans l'urgence pour le désarmement unilatéral de la France. Ceux-ci peuvent sans difficulté intégrer à leur campagne l'objectif d'un traité d'interdiction. C'est la raison pour laquelle les représentants du *MAN* à l'AG d'*ICAN* le 29 juin dernier ont exprimé leur soutien à ce projet de Traité d'interdiction des armes nucléaires qui émerge actuellement.

Mais ceux-là mêmes qui jugent désormais hors de portée la signature d'une Convention d'élimination mondiale des armes nucléaires sont-ils prêts à opter désormais pour le désarmement unilatéral de la France ? Dans le plan d'actions de la campagne *ICAN* « pour un traité global et vérifiable d'interdiction des armes nucléaires », il est précisé que les organisations partenaires de *ICAN* en France appellent à : « Reconnaître que les États dotés d'armes nucléaires ont une obligation de les éliminer complètement ». Faut-il comprendre que chaque État doté - à commencer par la France - doit décider unilatéralement d'éliminer ses armes nucléaires ? En toute rigueur littéraire, ce devrait la bonne interprétation. Mais est-ce bien celle qui est retenue par l'ensemble auteurs du plan d'actions ? En effet, aussitôt après cette recommandation, il est précisé que les organisations partenaires de *ICAN* en France appellent à : « Agir immédiatement pour soutenir un processus multilatéral de négociations d'un traité interdisant les armes nucléaires ». De plus, ces mêmes organisations doivent avoir pour objectif : « Engager la France à devenir un acteur du désarmement nucléaire mondial au sein des instances internationales et régionales. » Soit. Mais la cohérence voudrait que la France s'engage résolument sur le chemin du désarmement unilatéral.

Partant en effet du constat que le processus mondial d'un désarmement multilatéral est « bloqué », il serait cohérent de vouloir travailler sans plus attendre pour construire un processus de désarmement multi-unilatéral. Car comment espérer que les États dotés qui depuis des années refusent obstinément d'engager des négociations sur la signature d'une Convention d'élimination des armes nucléaires acceptent désormais de négocier un Traité d'interdiction de ces mêmes armes ? Il n'y a strictement aucune raison de le penser. Tout au contraire.

Arielle Denis fait le bon diagnostic : « Tant que certains États tireront un statut particulier de la possession d'armes nucléaires et attacheront une grande valeur à leur conservation et à leur déploiement, le désarmement restera un rêve. » (Document de référence 06/2013) Mais cela n'est-il pas aussi vrai pour le traité d'interdiction que pour la convention d'élimination ? Et dès lors que le diagnostic détecte l'impossibilité du désarmement mondial et que le pronostic juge que le mal est durable, il est urgent de prescrire le remède du désarmement unilatéral.

Certes, rien n'empêche les États non dotés d'élaborer un tel Traité d'interdiction. Celui-ci pourra entrer en vigueur selon les modalités qu'ils décideront puisque, par principe, il n'est pas nécessaire que tous les États le signent pour cela. Ne le signeront donc que ceux qui le voudront bien. C'est dire que les États dotés ne le signeront assurément pas.

Mais ce qui est plus grave encore, c'est que les États non dotés qui envisagent de se doter ne seront en rien tenus par ce traité qu'ils ne signeront certainement pas non plus. Ce traité ne serait donc en rien un obstacle à la prolifération. Bien au contraire.

Il ne serait pas compréhensible qu'il soit demandé aux Français de faire campagne pour la signature d'un traité international d'interdiction des armes nucléaires, sans qu'il leur soit demandé de

commencer par s'interdire à eux-mêmes les armes nucléaires françaises. La décision d'adhérer à un traité n'est pas une décision multilatérale, elle est une décision nationale qui appartient à chaque État et qui ne se négocie pas avec d'autres États. Par principe, un pays ne peut adhérer à un traité d'interdiction que s'il a déjà décidé de renoncer à ses propres armes. Il ne serait pas conséquent de structurer la campagne en France en lui donnant pour seul objectif la mise en place d'un traité d'interdiction des armes nucléaires, sans se donner comme objectif premier de convaincre les citoyens français de contraindre les décideurs politiques de renoncer aux armes nucléaires françaises. Ce serait une erreur de concevoir en France la campagne contre l'arme nucléaire sur le même modèle que les campagnes organisées dans les pays non-dotés. La problématique d'un traité d'interdiction des armes nucléaires se pose tout à fait différemment dans un pays doté et dans les pays non-dotés. En France, la campagne doit être structurée autour du fait que notre pays possède l'arme nucléaire et qu'il doit y renoncer.

Certes, l'argument humanitaire doit être pleinement intégré – au demeurant, il l'a déjà été –, mais les arguments principaux doivent rester les arguments éthique, politique, économique et stratégique, les uns et les autres étant intimement liés.

Ainsi un traité d'interdiction ne saurait être considéré comme une alternative à une convention d'élimination. Ce sont les mêmes raisons qui rendent impossibles l'un et l'autre. La seule espérance de créer une dynamique en France qui rassemble tous les mouvements opposés aux armes nucléaires est d'interpréter l'appel à « Reconnaître que les États dotés d'armes nucléaires ont une obligation de les éliminer complètement » comme une invitation faite aux citoyens français d'exiger de l'État français le désarmement unilatéral de la France. Au demeurant, c'est certainement la seule manière d'œuvrer en France pour un traité d'interdiction mondiale des armes nucléaires.

Rappelons que lors de l'AG du *Réseau Sortir du Nucléaire*, qui s'est tenue à Reims les 19 et 20 janvier 2013, la phrase de synthèse soumise au vote par la motion C était celle-ci :

« Êtes-vous pour ou contre que le *Réseau Sortir du Nucléaire* :

1 – continue à apporter son soutien aux actions pour l'abolition des armes nucléaires

2 – décide de se prononcer clairement en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de la

France.

Cette motion a été adoptée par :

60 pour ; 4 contre ; 19 abstentions (83 votants), ce qui correspond à 93 ;6 % des suffrages exprimés.

Espérons encore que toutes les organisations anti-nucléaires françaises, dès lors qu'elles sont désormais d'accord pour reconnaître l'impossibilité du désarmement mondial, parviendront à s'unir pour structurer ensemble une même campagne demandant le désarmement français.

Jean-Marie Muller

04.09.2013

[www.jean-marie-muller.fr](http://www.jean-marie-muller.fr)

Membre du *Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN)*. Celui-ci organise avec d'autres organisations une campagne pour le désarmement unilatéral de la France :

[www.francesansarmesnucleaires.fr](http://www.francesansarmesnucleaires.fr)